



# ANNEXES 2021

## KAYAK-POLO



# **SOMMAIRE**

<b>ANNEXE 1 - Hygiène et sécurité du lieu de compétition .....</b>	<b>3</b>
1 – Respect du règlement intérieur .....	3
2 – Installation du matériel .....	3
3 – Nettoyage et stockage des équipements du compétiteur .....	3
4 – Hygiène et température de l’eau à l’extérieur .....	3
<b>ANNEXE 2 - Spécifications techniques de l’embarcation .....</b>	<b>3</b>
1 – Poids du kayak .....	3
2 – Dimensions générales des bateaux de kayak-polo .....	3
2.1 – Généralités.....	3
2.2 – Longueur et largeur du kayak .....	4
2.3 – Surfaces du kayak.....	4
2.4 – Zones d’impact et rayon minimum de courbure .....	4
2.5 – Profondeur du kayak.....	5
3 – Spécifications pour le rembourrage des kayaks .....	5
3.1 – Dimension et couverture des pointes du kayak.....	5
3.2 – Matériau du rembourrage.....	6
3.3 – Fixation du rembourrage.....	6
3.4 – Contrôle de compression du rembourrage.....	6
<b>ANNEXE 3 - Le Ballon .....</b>	<b>6</b>
<b>ANNEXE 4 - DRAPEAUX des officiels de jeu.....</b>	<b>7</b>
1– Utilisation des drapeaux .....	7
1.1 – Drapeaux des juges de ligne.....	7
1.2– Drapeaux de la table de marque.....	7
<b>ANNEXE 5 - Formules de jeux, quotas et classement national des clubs .....</b>	<b>8</b>
1 – Formats et quota des championnats.....	8
1.1 – Championnats de France.....	8
1.2 – Championnats nationaux.....	9
2 - Transitions entre Championnats. ....	9
2.1 - Transitions entre N1H et N2H.....	9
2.2 - Transitions entre N2H et N3.....	9
2.3 - Transitions entre NEM et N3.....	10
2.4 - Transitions entre N3 et Championnat Régional.....	10
3 – Formats et quota des autres compétitions.....	10
3.1 – Coupes de France.....	10
4 – Définition du temps d’action de but.....	11
5 – Programmation des finales .....	11
6 – Participation des équipes DROM-COM.....	12
7 – Classement national des clubs .....	12

7.1 – Participation aux compétitions officielles.....	12
7.2 – Implication dans l'organisation d'évènements.....	13
7.3 – Implication dans la vie fédérale.....	13
7.4 – Résultats aux compétitions nationales.....	13

**ANNEXE 6 - Gestion des inscriptions ..... 14**

1 Montants des droits d'inscription.....	14
2 Période d'inscription.....	14
3 Nomenclature des noms d'équipe.....	14

**ANNEXE 7 - Rétributions, pénalités et sanctions ..... 15**

1 – Rétribution des frais d'inscription.....	15
2 – Pénalité pour ajout de joueur hors-délai.....	15
3 – Sanctions par catégorie.....	16

**ANNEXE 8 - Spécifications techniques de la zone de compétition ..... 16**

1 – Les bassins (aire de jeu).....	16
2 – Lignes de bassin.....	16
3 – Conditions de mise en place des buts.....	16
4 – Dimensions des buts.....	17

**ANNEXE 9 - Répartition des activités entre Commission Nationale et structure organisatrice ..... 18**

## **ANNEXE 1 - HYGIENE ET SECURITE DU LIEU DE COMPETITION**

*En complément du règlement sportif en vigueur*

### **1 – Respect du règlement intérieur**

Le lieu de compétition est une installation conçue et équipée pour offrir à ses usagers des possibilités d'activités sportives, dont le kayak-polo, de détente et de loisirs, ceci dans de bonnes conditions de confort, d'hygiène et de sécurité. Chaque installation a son propre règlement qu'il convient de respecter.

### **2 – Installation du matériel**

Les installations devront se faire en étroite concertation entre la structure organisatrice de la journée de compétition et les responsables du lieu de compétition.

### **3 – Nettoyage et stockage des équipements du compétiteur**

Les organisateurs de compétition devront respecter les recommandations de la commission nationale, le guide de l'organisateur le cas échéant, surtout concernant les installations de bassin et les aires de stockage à bateau. Dans le cas d'une installation en piscine, les accès doivent être autorisés seulement lorsque le bateau et tout l'équipement du compétiteur sont nettoyés par un produit mis à disposition par le responsable de la piscine. Une fois nettoyés, les équipements ne devront quitter en aucun cas l'aire de la compétition.

### **4 – Hygiène et température de l'eau à l'extérieur**

Les organisateurs devront choisir un lieu de compétition en :

- Veillant à la température de l'eau (minimum conseillé 4°C),
- Veillant à la température de l'air (minimum conseillé 0°C),
- Veillant à l'hygiène de l'eau (pollution, propreté) si possible contrôlée par l'autorité administrative compétente,
- Veillant à la propreté de toutes les installations (sanitaire, vestiaire, etc.).

## **ANNEXE 2 - SPECIFICATIONS TECHNIQUES DE L'EMBARCATION**

*En référence à l'article RP 59 (« Spécifications de l'embarcation »).*

### **1 – Poids du kayak**

Chaque kayak doit peser au minimum 7 kg. Il n'y a pas de poids maximum.

### **2 – Dimensions générales des bateaux de kayak-polo**

#### **2.1 – Généralités**

Les dimensions générales définissent les paramètres des bateaux pour le kayak-polo. Toutes les références au plan, côté, section et axes sont considérées avec un kayak en position normale et restant stable pendant l'ensemble des mesures.

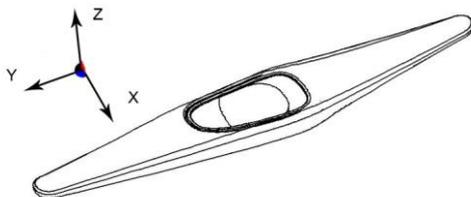


Figure 1 - Vue 3D du kayak

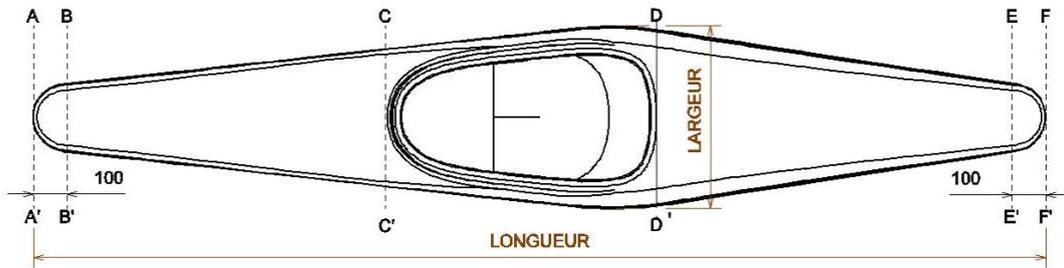


Figure 2 - Vue plane du dessus du kayak (plan x-y)

Description de la figure :

- Section AA' à BB'- Zone d'impact avant
- Section BB' à CC'- Section avant du kayak
- Section CC' à DD'- Section du siège du kayak
- Section DD' à EE'- Section arrière du kayak
- Section EE' à FF'- Zone d'impact arrière

L'arête est une ligne tout autour du kayak où le côté ou l'extrémité croise la tangente verticale (plan Y-Z). Cette ligne ne correspond pas forcément à la soudure entre la partie supérieure et la partie du dessous.

## 2.2 – Longueur et largeur du kayak

Modèle	Largeur minimale	Largeur maximale	Longueur minimale	Longueur maximale
<b>Sans mousse intégrée</b>	Aucune	650 mm	2000 mm	3100 mm (une fois les mousses avant et arrière fixées)
<b>Avec une mousse intégrée et une mousse non intégrée</b>				3000 mm (avant la fixation de la mousse intégrée)
<b>Avec mousses intégrées (avant et arrière)</b>				3000 mm

## 2.3 – Surfaces du kayak

Les surfaces supérieures et inférieures du kayak ne doivent pas présenter d'aspérités pour éviter de blesser tout joueur qui tomberait dessus, ou sur lequel son kayak passerait. Les parties du siège couvertes de la jupe ne sont pas comprises. Les sections concaves sont autorisées sur toute la longueur du bateau des lors que celles-ci ne représentent pas un danger.

## 2.4 – Zones d'impact et rayon minimum de courbure

La zone d'impact avant (AA' à BB') et la zone d'impact arrière (EE' à FF') doivent être suffisamment arrondies pour éviter de blesser les autres joueurs lors d'un choc ou d'endommager les kayaks des adversaires. Une largeur minimale de 20 cm devra être atteinte dans les premiers 10 cm mesurés sur le kayak à partir de l'arrière de la mousse. Le rayon des zones d'impact avant (B-A-B') et arrière (E-F-E') devra être de 10 cm minimum. Les extrémités avant et arrière sont arrondies, avec une section dont le rayon ne peut être inférieur à 10 cm. Les courbures ne peuvent être inférieures à 5 cm en aucun point du bateau. Le rayon minimum de la courbure convexe permis pour le dessus du bateau (section BB' à EE') est de 0,5 cm. Pour la partie du kayak qui va du point de la partie située à 2 cm au-dessus de l'arête à l'arête, et pour la surface inférieure, le rayon minimum de la courbure permis est de 3 cm.

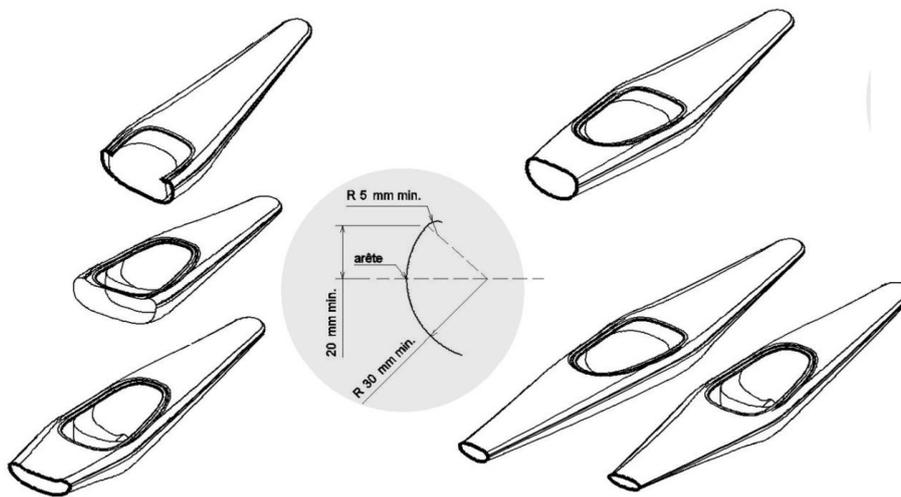


Figure 3- Rayon minimum de courbure

## 2.5 – Profondeur du kayak

La profondeur (hauteur) du kayak au niveau du siège doit être suffisante pour assurer une protection face aux coups que le joueur peut recevoir dans son kayak. D'un bout à l'autre (longueur) de la section du kayak comprenant le siège (de CC' à DD'), et de chaque côté au niveau du siège, le kayak doit être profond d'au moins 14 cm, l'arête au niveau du siège non comprise (comme on le voit de profil).

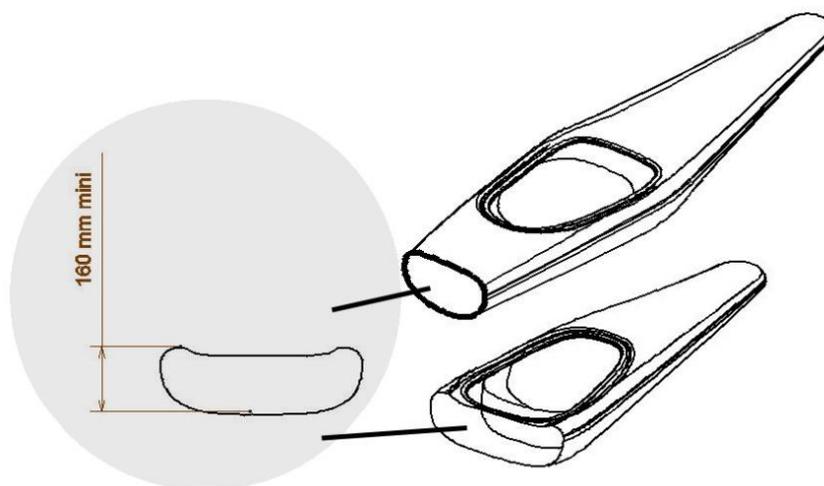


Figure 4 - Profondeur du kayak

## 3 – Spécifications pour le rembourrage des kayaks

### 3.1 – Dimension et couverture des pointes du kayak

Une protection (rembourrage) d'au moins 3 cm d'épaisseur en son centre, au moins 2 cm d'épaisseur sur les bords, et au moins 5 cm de large, conformément au schéma ci-dessous. Le rembourrage pourra dépasser jusqu'à une longueur de 10 cm sur les côtés.

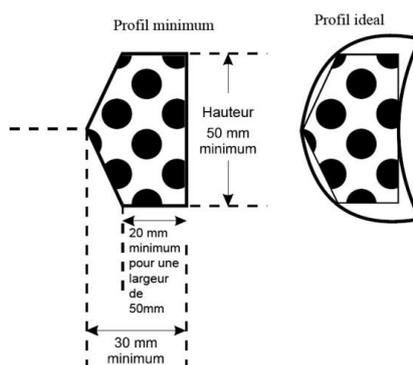


Figure 5 - rembourrage des kayaks

Le rembourrage doit couvrir les pointes du kayak en respectant les règles suivantes :

- Il doit être positionné sur les arêtes (voir la définition des arêtes dans les spécifications du kayak) de façon à couvrir au moins 2, 5 cm au-dessus et au-dessous de l'arête.
- Il doit continuer autour des bouts du kayak de façon à couvrir sur au moins 10 cm de longueur les arêtes de la zone d'impact.
- Il doit se plier aux exigences d'un profil et d'une compression minimum d'un bout à l'autre de sa longueur (mesurée parallèlement à l'axe du kayak).

### **3.2 – Matériau du rembourrage**

Si le rembourrage n'est pas fait d'un matériau homogène (comme la mousse ou le caoutchouc mou), mais composé d'un matériau proposant une épaisseur minimum et une propriété d'absorption des chocs, alors la propriété essentielle du rembourrage d'absorber les chocs ne doit pas être perdue lors de la compression qu'effectue le contrôleur avec son pouce. Le matériau doit être non tranchant, mou et efficace à l'absorption des chocs, à la température à laquelle il sera soumis dans la compétition.

### **3.3 – Fixation du rembourrage**

La fixation du rembourrage doit respecter les règles suivantes :

- La fixation doit tenir la durée entière d'une période de compétition pour laquelle le contrôle a été effectué.
- Le rembourrage ne doit pas bouger de sa place initiale lors d'un choc contre un autre kayak ou contre le bord du bassin.
- Si des rivets ou des chevilles (boulons ou quelque autres pièces similaires) sont utilisées pour fixer le rembourrage, ils ne doivent pas être enfoncés de moins de 20 mm dans le rembourrage.
- Le rembourrage doit être attaché de façon à ce que ses arêtes et ses extrémités ne présentent pas de protubérances pouvant accrocher quelque chose. Si des tubes sont utilisés, leurs extrémités doivent être fermées et couvertes.
- Pour les mousses intégrées, il ne doit pas y avoir d'espace (ou alors un espace réduit de moins d'1 cm) entre le début de la mousse et la partie du kayak à laquelle la mousse est fixée. Toute partie du kayak en lien avec la mousse aura un rayon de 0,5 cm minimum.

### **3.4 – Contrôle de compression du rembourrage**

Le contrôleur doit, en le comprimant au maximum avec son pouce, effectuer une compression de 1 cm au moins. L'épaisseur et la compression sont mesurées parallèlement à l'axe du kayak. Les caractéristiques de la compression doivent être mesurées à la température qui prévaudra pendant la compétition.

## **ANNEXE 3 - LE BALLON**

Le ballon est un ballon officiel de kayak polo ou tout autre ballon fait de la même manière et ne doit pas comporter de poignées ni être couvert par aucune substance grasse ou collante ou similaire.

Il doit répondre aux caractéristiques suivantes :

Compétition	Circonférence	Masse	Pression
U15	Entre 65 cm et 67 cm	400 à 450 grammes	Recommandée par le fabricant
CF15			
N1D			
CFF			

U18			
U21D			
N3			
N1H	Entre 68 cm et 71 cm	400 à 450 grammes	Recommandée par le fabricant
CFH			
N2H			
Nationale excellence mixte			
U21H			

## ANNEXE 4 - DRAPEAUX DES OFFICIELS DE JEU

### 1– Utilisation des drapeaux

#### 1.1 – Drapeaux des juges de ligne

*En référence à l'article RP 8 (« Juges de ligne »).*

Les juges de ligne doivent être en possession d'un drapeau chacun dont la description est la suivante :

Objectif	Utilisation
Signalement du bon positionnement des joueurs en début de mi-temps	Drapeau levé
Signalement d'un faux départ	Drapeau agité
Signalement d'une faute de ligne (sortie de but ou corner)	Drapeau levé
Signalement d'une faute de remplacement	Drapeau agité

#### 1.2– Drapeaux de la table de marque

*En référence à l'article RP 11 (« Gestion des scores et évènements de jeu »).*

Chaque table de marque doit être en possession d'un drapeau dont l'utilisation est la suivante :

Objectif	Utilisation
Signalement de temps mort	Drapeau levé
Signalement de la fin d'exclusion.	Drapeau agité

# ANNEXE 5 - FORMULES DE JEUX, QUOTAS ET CLASSEMENT

## NATIONAL DES CLUBS

### 1 – Formats et quota des championnats

En référence à l'article RP 2 (« Calendrier et programmation des matchs ») et à l'article RG48 (« Titre de « Champion de France »).

#### 1.1 – Championnats de France

La liste des championnats de France est : N1H, N1D, U15, U18, U21H, U21D

La formule de jeu pour le championnat de France N1H est la suivante :

1. Une seule zone comprenant jusqu'à 12 équipes
2. Jusqu'à Six journées sont organisées, sur un ou deux lieux par journée,
3. Une réunion des responsables d'équipe et des arbitres doit être mise en place 1h00 avant le début du premier match de chaque compétition ; La participation des responsables des équipes est obligatoire, sous peine d'une sanction de catégorie 2, sauf dérogation de la CNAKP,
4. Les équipes se rencontrent deux fois chacune (mode aller-retour) A la fin des matchs aller-retour le 1<sup>er</sup> est désigné champion de la saison régulière
5. A la fin des matchs aller-retour, les **8** premières équipes se rencontrent en « Play Off » sous forme de tournoi sur une journée et un même lieu : le vainqueur est sacré champion de France
6. La formule de ces PLAY OFF est définie chaque année en accord avec la Direction Technique Nationale.
7. Tous les joueurs d'une équipe participants aux « Play Off » doivent avoir participé à au moins 50% des matchs de la saison régulière de cette équipe (Sauf dérogation de la CNAKP).

La formule de jeu pour les championnats de France U15 et U18 est la suivante :

Le nombre de participants n'a pas de limite (compétition ouverte)

La compétition se déroule en deux phases :

Une phase régionale, gérée par les commissions régionales,

Deux journées nationales (demi-finales sur un ou deux sites, puis finales avec les autres championnats),

Les demi-finales accueillent jusqu'à 12 équipes, proposées par les commissions régionales,

Le quota d'équipes par région qualifiées en demi-finales est déterminé par la commission nationale, en concertation avec les commissions régionales, en fonction du nombre d'équipes de ces régions inscrites à la compétition,

Le format de la finale est déterminé par la commission nationale en fonction du nombre d'équipes ; il doit permettre un classement général de toutes les équipes participantes,

En cas de formule par poule, la répartition des équipes dans les poules est effectuée par tirage au sort.

La formule de jeu pour les championnats de France U21H et U21D est la suivante :

Le nombre de participants n'a pas de limite (compétition ouverte)

La compétition se déroule en une phase sur un Week end sur un seul lieu, sous forme de tournoi,

Le format de la finale est déterminé par la commission nationale en fonction du nombre d'équipes ; Il doit permettre un classement général de toutes les équipes participantes,

En cas de formule par poule, la répartition des équipes dans les poules est effectuée par tirage au sort.

La formule de jeu pour les autres championnats de France (N1D) est la suivante :

Le nombre de participants n'a pas de limite (compétitions ouvertes),

Le nombre de journées et de lieux, et le mode de rencontre sont déterminés par la commission nationale en fonction du nombre d'équipes inscrites dans chacune des compétitions,

Pour le Championnat N1D, à la fin des matchs aller-retour la 1<sup>ère</sup> équipe est désignée championne de la saison régulière

A la fin des matchs aller-retour, les 8 premières équipes se rencontrent en « Play Off » sous forme de tournoi sur une journée et un même lieu : le vainqueur est sacré champion de France,

Toutes les joueuses d'une équipe participant aux « Play Off » doivent avoir participé à au moins 50% des matchs de la saison régulière de cette équipe, (Sauf dérogation de la CNAKP).

## **1.2 – Championnats nationaux**

1. La formule de jeu pour les championnats nationaux N2H, et National Excellence Mixte est la suivante :
  - Une seule zone comprenant jusqu'à 12 équipes,
  - Jusqu'à Six journées sont organisées, sur un ou deux lieux par journée,
  - Les équipes se rencontrent deux fois chacune (mode aller-retour) A la fin des matchs aller-retour le 1<sup>er</sup> est désigné champion National (N2H ou National Excellence Mixte )
2. La formule de jeu pour le championnat national N3, est la suivante :
  - Le nombre de participants n'a pas de limite (compétition ouverte)
  - La compétition se déroule en deux phases :
  - Une phase inter-régionale, organisée avec les commissions régionales,
  - Une journée nationale, finale avec les autres championnats,
  - La finale accueille jusqu'à 12 équipes
  - Le quota d'équipes par région qualifiées en finale est déterminé par la commission nationale, en concertation avec les commissions régionales, en fonction du nombre d'équipes de ces régions inscrites à la compétition,
  - Le format de la finale est déterminé par la commission nationale en fonction du nombre d'équipes; il doit permettre un classement général de toutes les équipes participantes,
  - En cas de formule par poule, la répartition des équipes dans les poules est effectuée par tirage au sort,

## **2 - Transitions entre Championnats.**

### **2.1 - Transitions entre N1H et N2H**

A la fin de la saison régulière :

- Les 4 meilleures équipes de N2H rencontrent en PLAY DOWN les 4 dernières équipes de N1H sous forme de tournoi sur une journée et un même lieu.
- Les 4 premières équipes de ces PLAY DOWN sont qualifiées pour la N1H de la saison suivante.
- Les 4 dernières équipes de ces PLAY DOWN sont reléguées pour la N2H de la saison suivante.
- La formule de ces PLAY DOWN est définie chaque année en accord avec la Direction Technique Nationale

Dans le cas où le nombre d'équipe en N1H n'est pas atteint, la Commission Nationale peut proposer la montée en N1H à d'autres équipes de N2H, en respectant l'ordre du classement général de la N2H sans limite de classement.

### **2.2 - Transitions entre N2H et N3**

A la fin de la saison régulière :

- Les 4 meilleures équipes de N3 rencontrent en PLAY DOWN les 4 dernières équipes de N2H sous forme de tournoi sur une journée et un même lieu.
- Les 4 premières équipes de ces PLAY DOWN sont qualifiées pour la N2H de la saison suivante.
- Les 4 dernières équipes de ces PLAY DOWN sont reléguées pour la N3 de la saison suivante.

- La formule de ces PLAY DOWN est définie chaque année en accord avec la Direction Technique Nationale
- 

Dans le cas où le nombre d'équipe en N2H n'est pas atteint, la Commission Nationale peut proposer la montée en N2H à d'autres équipes de N3, en respectant l'ordre du classement général de la N3 sans limite de classement.

### **2.3 - Transitions entre NEM et N3**

A la fin de la saison régulière :

- Les équipes ont la possibilité d'intégrer le championnat N3 la saison suivante ou de rester en NEM.

### **2.4 - Transitions entre N3 et Championnat Régional**

A la fin de la saison :

- Les équipes de la Finale N3 de l'année qui n'ont pas accédé à la N2H sont en N3 pour la saison suivante.
- Les équipes de N3 n'ayant pas eu accès à la finale N3 sont reléguées en championnat Régional.
- Les équipes participantes à la N3 issues du championnat Régional sont désignées par le responsable de la commission Régionale

## **3 – Formats et quota des autres compétitions**

*En référence à l'article RP 2.3 (« Nombre d'équipes et formules de jeu ») et à l'article RP 72 (« Participation aux championnats nationaux senior hommes »).*

### **3.1 – Coupes de France**

La formule de jeu pour les coupes de France (CF15, CFH, CFF) est la suivante :

Le nombre de participants n'a pas de limite (compétitions ouvertes),

Le nombre de journées et de lieux, et le mode de rencontre sont déterminés par la commission nationale en fonction du nombre d'équipes inscrites dans chacune des compétitions,

Les finales se déroulent sur le même lieu, avec les 8 meilleures équipes dans chaque compétition (sauf dérogation de la CNAKP),

Les rencontres de ½ finale et finale sont à élimination directe,

Si plus de 8 équipes sont inscrites dans une compétition, un ou plusieurs tours préliminaires peuvent être organisés (sauf dérogation de la CNAKP),

Le premier tour CFH est effectué sur plusieurs lieux, avec une répartition géographique des équipes,

La répartition des équipes dans les poules est effectuée par tirage au sort,

#### **4 – Définition du temps d'action de but**

En référence à l'article RP 11.2 (« Composition de la table de marque »), à l'article RP 23.2 (« Fourniture d'officiels par les structures participantes ») et à l'article 41 (« Action de but »).

Compétition	U15	CF15	U18	N1H	N1D	CFH	CFF	N2H	N3	NEM
Temps d'action de but	Non appliqué		Appliqué avec un temps de 60 secondes							

#### **5 – Programmation des finales**

En référence à l'article RP 2 (« Calendrier et programmation des matchs »)

La liste des compétitions se déroulant lors des week-end de finale de championnat est : N1H, N1D, N2H (dernière journée), N3 (dernière journée), U15 (finale), U18 (finale).

La liste des compétitions se déroulant lors du week-end de finale de coupe de France est : CFF (finale), CFH (finale), CF15 (finale).

La programmation des finales de championnats et de coupes doit respecter les règles suivantes :

##### **Jours de compétition :**

- En finale de championnat :** Les compétitions U15, U18 peuvent se dérouler à partir du vendredi; les compétitions N1D, N1H, N2H, N3, peuvent se dérouler le samedi et le dimanche.
- En finale de coupes de France :** Les compétitions CFF, CFH, CF15 peuvent se dérouler le samedi et le dimanche.

##### **Bassins dédiés :**

- En finale de championnat :** Les compétitions U15, N1D, N1H, N2H, N3, ont un bassin dédié ; en conséquence, sauf cas exceptionnel validé au préalable directement par le Président de la commission nationale ou son représentant, ces compétitions ne peuvent pas se dérouler sur un bassin qui ne leur est pas dédié.
- En finale de coupes de France :** La compétition CF15 a un bassin dédié.

**Arbitres autonomes :** Les arbitrages doivent être autonomes sur chaque compétition et sur chaque bassin ; en conséquence, sauf cas exceptionnel validé au préalable directement par le Président de la commission nationale ou son représentant, les arbitres officiants sur un bassin ne peuvent ni officier ni jouer ni entraîner sur un autre bassin.

**Horaires des matchs :** Les intervalles entre chaque début de match ne peuvent être inférieurs à 40 minutes ; dans le cas où une compétition se déroule en plusieurs phases, l'intervalle entre le dernier match d'une phase et le premier match d'une phase suivante ne peut pas être inférieur à 1h30. Aucun match ne doit commencer après 14h00 le dimanche, sauf cas exceptionnel validé au préalable directement par le président de la commission nationale ou son représentant.

**Nombre maximum de matchs :** les championnats nationaux seniors (N1D, N1H, N2H, N3) ne peuvent pas comporter plus de 21 matchs pendant le week-end, sauf cas exceptionnel validé au préalable directement par le président de la Commission Nationale, ou son représentant.

**Réunion des responsables :** Une réunion des responsables d'équipe et des arbitres doit être mise en place 1h00 avant le début du premier match de chaque compétition ; La participation des responsables des équipes est obligatoire, sous peine d'une sanction de catégorie 1, sauf dérogation de la CNAKP,

**Réunion des officiels de table de marque** : Une réunion des officiels de table de marque peut être mise en place avant le début du week-end, et si besoin en milieu de week-end.

**Remise des récompenses** : La remise des récompenses de l'ensemble des compétitions se déroule le dimanche, une fois tous les matchs terminés.

**Diffusion de la programmation** : Les horaires de réunion et de remise de récompenses doivent être connus des responsables d'équipe au plus tard un mois avant la date des finales ; la programmation détaillée doit être disponible sur le tableau d'affichage au plus tard le jeudi soir précédant la compétition.

## **6 – Participation des équipes DROM-COM**

*En référence à l'article RG 7 (« Règle pour les DROM-COM »)*

La participation des équipes DROM-COM est évolutive en fonction des compétitions :

Compétition	Journée obligatoire
<b>N1H</b>	Jusqu'à 6 journées
<b>N1D</b>	Jusqu'à 6 journées
<b>U18</b>	1 journée (accès direct en finale)
<b>U15</b>	1 journée (accès direct en finale)
<b>U21H</b>	1 journée (accès direct en finale)
<b>U21D</b>	1 journée (accès direct en finale)
<b>CFH</b>	Accès à un tour en fonction de la division
<b>CFF</b>	1 journée (accès direct en finale)
<b>CF15</b>	1 journée (accès direct en finale)
<b>N2H</b>	Jusqu'à 6 journées
<b>N3</b>	Adaptable jusqu'à 4 journées
<b>NEM</b>	Adaptable jusqu'à 4 journées

Les compétitions N1H, N1D et N2H ne sont pas soumises à une obligation d'adaptation du calendrier.

Pour les championnats seniors, en cas de refus d'une équipe DROM-COM de monter dans la division supérieure la saison suivante, la commission nationale se réserve la possibilité de la réinscrire dans la division inférieure ou dans la division actuelle.

## **7 – Classement national des clubs**

*En référence à l'article RP 67 (« Classements »)*

Les tableaux ci-dessous précisent le barème de points à appliquer pour effectuer le classement des clubs.

### **7.1 – Participation aux compétitions officielles**

Désignation	Points
-------------	--------

Equipe du club en N1D, U15, U18, CFF, CF15	20
Un ou plusieurs licenciés dans une équipe N1D, U15, U18, CFF, CF15	15
Equipe du club en N1H, N2H, N3, NEM, CFH	10
Un ou plusieurs licenciés en Equipe de France	5

## 7.2 – Implication dans l'organisation d'évènements

Désignation	Points
Club organisateur d'une finale de championnats	45
Club organisateur d'une finale de Coupe de France	35
Club organisateur d'une journée multiple de compétition nationale (plusieurs divisions / catégories)	20
Club organisateur d'une ou plusieurs formations d'arbitre national	15
Club organisateur d'une journée simple de compétition nationale (une seule division / catégorie)	10

## 7.3 – Implication dans la vie fédérale

Points par licencié du club :

Désignation	Points
Délégué CNA ou Chef des arbitres sur une ou plusieurs journées de compétition nationale	28
Responsable de compétition	25
Arbitre international officiant en compétition nationale	25
Autre membre de la CNA	15
Arbitre national catégorie A	15
Arbitre national catégorie B ou C	15
Arbitre national stagiaire ou régional, Officiel de table de marque, Jeune Officiel	3

## 7.4 – Résultats aux compétitions nationales

Points pour un ou plusieurs licenciés du club dans une équipe :

Désignation	Points
Champion de France (U15, U18, N1H, N1D)	40
2 <sup>ème</sup> de championnat de France/ Vainqueur Coupe de France (CF15, CFF, CFH)	30
3 <sup>ème</sup> de championnat de France/ 2 <sup>ème</sup> Coupe de France	20
4 <sup>ème</sup> de championnat de France/ 3 <sup>ème</sup> Coupe de France	15
5 <sup>ème</sup> de championnat de France/ 4 <sup>ème</sup> Coupe de France	12
6 <sup>ème</sup> de championnat de France/ 5 <sup>ème</sup> Coupe de France	10
7 <sup>ème</sup> de championnat de France	8
8 <sup>ème</sup> de championnat de France	6
9 <sup>ème</sup> de championnat de France	4
10 <sup>ème</sup> de championnat de France	3
11 <sup>ème</sup> de championnat de France	2
12 <sup>ème</sup> de championnat de France	1

## **ANNEXE 6 - GESTION DES INSCRIPTIONS**

*En référence à l'article RP 61 (« Inscriptions d'équipe et règles de participation ») et à l'article RG 55 (« Droits d'inscription »).*

### **1 Montants des droits d'inscription**

Les droits d'inscription pour les compétitions de la saison 2021 s'élèvent à :

- 220 € par équipe inscrite en championnat national (N1H, N1D, N2H, N3, NEM),
- 150 € par équipe inscrite en championnat de France (U15, U18),
- 100 € par équipe inscrite en championnat de France (U21D, U21H),
- 60 € par équipe inscrite en coupe de France (CF15, CFH, CFF).

Les équipes DROM-COM sont exonérées de droits d'inscription.

L'inscription en ligne est la règle : (compet ffck)

### **2 Période d'inscription**

Championnats :

Les dates limite d'inscription sont fixées aux :

N1H	: 01/12/2020
N1D	: 31/12/2020
N2H	: 01/12/2020
N3	: 01/12/2020
NEM	: 31/12/2020
U18	: 31/12/2020
U15	: 31/12/2020
U21H	: 28/02/2021
U21D	: 28/02/2021

Coupes de France :

La date limite d'inscription est fixée au 28/02/2021

- Une majoration de 20 € est appliquée pour toute inscription complétée après la date limite d'inscription, sous réserve de l'acceptation de cette inscription par la CNA.

### **3 Nomenclature des noms d'équipe**

*Les noms d'équipe doivent respecter les règles suivantes :*

- Règle n°1 : ils doivent contenir maximum 20 caractères, espaces et caractères spéciaux compris.
- Règle n°2 : ils doivent respecter la nomenclature suivante :

Préfixe> NOM <Catégorie> <Numéro><Genre(F)>

*Les préfixes sont les suivants :*

- « CD » dans le cas d'une équipe de comité départemental
- « CR » dans le cas d'une équipe de comité régional
- Aucun dans les autres cas

*Nomenclature des noms :*

- Dans le cas d'une équipe bi-club, le nom de l'équipe est <nom du club pilote> <nom du deuxième club>
- Dans le cas d'une équipe départementale ou régionale, le nom de l'équipe sera le nom du département ou de la région.
- Dans le cas d'une entente entre plus de deux structures, le nom de la structure parente commune (comité départemental ou régional) sera privilégié.
- Dans le cas où le nom choisi est trop long par rapport à la règle n°1, un diminutif ou un acronyme doivent être proposés pour être conforme à cette règle.

Les genres et les catégories sont les suivantes :

- « D » pour une équipe composée uniquement de femmes
- « 15 » pour une équipe moins de 15 ans
- « 18 » pour une équipe moins de 18 ans
- Aucun dans les autres cas

Les numéros sont en chiffre romain, et correspondent au rang de l'équipe dans une même entité (club, CD, CR) :

- Aucun dans le cas d'une entente ou d'une équipe jeune (pour l'équipe première de cette entente ou de cette catégorie d'âge)
- « I » pour l'équipe première dans une même catégorie d'âge ou un même genre
- « II » pour la première équipe réserve dans une même catégorie d'âge ou un même genre
- « III » pour la deuxième équipe réserve dans une même catégorie d'âge ou un même genre
- « IV » pour la troisième équipe réserve dans une même catégorie d'âge ou un même genre

La CNA se réserve le droit d'ajuster les noms d'équipes proposés à l'inscription s'ils ne respectent pas strictement cette nomenclature, et le cas échéant de refuser une inscription si aucun accord ne peut être trouvé avec les structures candidates.

## **ANNEXE 7 - RETRIBUTIONS, PENALITES ET SANCTIONS**

### **1 – Rétribution des frais d'inscription**

*En référence à l'article RG 55 (« Droits d'inscription »).*

Les frais d'inscription sont redistribués aux clubs organisateurs, en se basant sur ces modalités :

Rétribution	Somme
<b>Un accueil de journée de compétition nationale (championnat, coupe, ou tournoi)</b>	100 € par terrain
<b>Prime fourniture d'un arbitre non-joueur sur cette journée (Club organisateur)</b>	50 €
<b>Prime accueil d'une finale (finale de championnat, ou finale de coupe)</b>	1500 €
<b>Fourniture d'un délégué CNA sur une journée de compétition nationale (Club fournisseur)</b>	50 €
<b>Fourniture d'un chef des arbitres sur une journée de compétition nationale (Club fournisseur)</b>	50 €

Le versement de la rétribution s'effectue en début de saison S + 1

### **2 – Pénalité pour ajout de joueur hors-délai**

*En référence à l'article RP 77 (« Demande de modification hors-délai des feuilles de présence »).*

La pénalité forfaitaire est fixée à 10 € par joueur ajouté sur une feuille de présence hors délai.

### **3 – Sanctions par catégorie**

En référence à l'article RP KAP 60 (« Catégories des infractions »), et à l'ensemble de la section 5 (« Les sanctions »).

Catégorie	Sanction financière possible
Catégorie 1	Forfaitaire de 10 €
Catégorie 2	Forfaitaire de 50 €
Catégorie 3	Forfaitaire de 100 €
Catégorie 4	Jusqu'à 250 €
Catégorie 5	Jusqu'à 500 €
Catégorie 6	Jusqu'à 1000 €

## **ANNEXE 8 - SPECIFICATIONS TECHNIQUES DE LA ZONE DE COMPETITION**

En référence à l'article RP 4.3 (« Zone de compétition »).

Si possible, les bassins de compétition sont aux normes ICF<sup>1</sup>.

### **1 – Les bassins (aire de jeu)**

Le bassin est une aire de jeu qui doit être rectangulaire et le rapport longueur/largeur est de trois sur deux. La longueur doit être comprise entre 30 et 40 mètres.

Les dimensions officielles du règlement ICF pour l'aire de jeu sont : longueur de 35 mètres et largeur de 23 mètres. L'eau doit, sur toute la surface de jeu, être calme et offrir une profondeur d'au moins 90 cm.

L'environnement immédiat de l'aire de jeu doit être dégagé et dépourvu d'obstacle :

- Sur une hauteur d'au moins 3 m au-dessus de l'eau avec une hauteur sous plafond de 5 m au moins, et,
- Sur une largeur d'1 m à l'extérieur des lignes de touche et de but.

### **2 – Lignes de bassin**

Les lignes d'eau de la longueur sont appelées lignes de touche, et celles de la largeur, lignes de but.

Les lignes de touche et les lignes de but doivent être matérialisées par des lignes flottantes.

La ligne de but ne doit pas comporter de bouées sur une longueur de 4 mètres de part et d'autre du centre du but.

Les marques indiquant les lignes de but, le milieu de bassin, la ligne des 6 mètres et la ligne des 4 mètres sont placées le long des lignes latérales et doivent être parfaitement visibles par les arbitres et les joueurs.

### **3 – Conditions de mise en place des buts**

Les buts sont situés au-dessus du milieu de chaque ligne de but, le haut de la barre inférieure est à 2 mètres au-dessus de la surface de l'eau.

Les buts doivent être maintenus de façon à ne pas osciller.

Les supports de buts, ainsi que les filets, ne doivent en aucun cas gêner les joueurs qui les défendent ou manœuvrent autour d'eux, ni entraver la trajectoire du ballon dans l'aire de jeu.

Le cadre du but doit être dans la mesure du possible à l'aplomb de la ligne d'eau et perpendiculaire à la surface de l'eau.

Pour les compétitions U15 et CF15, le haut de la barre inférieure du but doit se trouver à 1,70 mètre au-dessus de la surface de l'eau.

#### **4 – Dimensions des buts**

Chaque but est constitué d'un cadre d'1 mètre de haut par 1,5 mètre de large en dimensions intérieures, suspendu verticalement.

La largeur du matériau utilisé pour la confection des buts est de 5 cm.

Les buts comportent des filets permettant au ballon de passer facilement à travers le cadre, et indiquant de façon claire si un but a été marqué.

Les buts ne comportent pas de barres à l'arrière du cadre principal. En cas d'impossibilité, un système est mis en place de façon à limiter le risque de retour du ballon vers l'aire de jeu. La couleur du cadre du but est faite de bandes rouges et blanches de 20 centimètres.

La face avant des buts ne doit pas comporter d'attaches ou d'arêtes vives qui pourrait influencer la trajectoire du ballon ou endommager celui-ci ou le matériel des joueurs

## ANNEXE 9 - REPARTITION DES ACTIVITES ENTRE COMMISSION NATIONALE ET STRUCTURE ORGANISATRICE

*En référence à l'article RP 5 (« Liste des officiels lors d'une journée de compétition nationale »).*

	Activités	Commission Nationale	Structure organisatrice
<b>Préparation</b>	Définition et publication de la grille des matchs	X	
	Définition et publication de la grille des arbitrages	X	
	Briefing des officiels dirigeants – à distance ou sur site	X	
	Gestion et publication du programme, des informations des clubs engagés et du public		X
	Briefing des Officiels de jeu (Officiels de Table de Marque, Arbitres, Juges de ligne)	X	
	Participation au briefing des Officiels de jeu (Officiels de Table de Marque, Arbitres, Juges de ligne)		X
	Briefing des Responsables d'équipe	X	
	Participation au briefing des Responsables d'équipe		X
<b>Supervision de la compétition</b>	Supervision du contrôle des licences, pagaies couleurs, certificats médical, identité des joueurs	X	
	Supervision du bon déroulement des rencontres	X	
	Supervision de la table de marque	X	
<b>Conformité du matériel et des joueurs</b>	Vérification des licences, des pagaies couleurs, des certificats médicaux, de l'identité des joueurs	X	
	Vérification de la conformité du bassin et des installations	X	
	Vérification de la conformité de l'équipement des joueurs	X	
<b>Gestion des rencontres</b>	Saisie des événements de match sur les feuilles de marque papier		X
	Récupération et centralisation des feuilles de marque papier (au PC course)		X
	Saisie des scores et des feuilles de marque informatisées (sur KPI)		X
	Suivi des cartons infligés sur site et alerte au délégué de la Commission Nationale		X
	Publication sur le tableau d'affichage des changements d'horaires ou de rencontres, suite à décision du jury d'appel		X
	Validation et publication des scores et des feuilles de marque informatisées (sur KPI)	X	
	Validation et publication des classements sur KPI	X	
	Récupération des feuilles de marque papier et des publications sur le tableau d'affichage (en fin de journée)	X	
	Publication sur le tableau d'affichage des résultats des matchs et des classements, après validation de la Commission Nationale		X
<b>Gestion des arbitrages</b>	Contrôle et éventuelles modifications de la grille des arbitrages	X	
	Gestion du remplacement d'un arbitre en incapacité d'officier	X	
	Coordination des évaluations des arbitres	X	

	Activités	Commission Nationale	Structure organisatrice
	Publication sur le tableau d'affichage des changements d'arbitrage		X
<b>Gestion des résultats</b>	Validation et publication des scores et des feuilles de marque informatisées (sur KPI)	X	
	Validation et publication des classements sur KPI	X	
	Suivi des cartons depuis le début de la saison et alerte au Bureau de la Commission Nationale	X	
	Préparation de la cérémonie de remise des récompenses		X
	Remise des récompenses	X	

## PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

---



## PARTENAIRE PRINCIPAL

---



## PARTENAIRES MAJEURS

---



## PARTENAIRES TECHNIQUES

---

